

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE Réunion du 10 Septembre 2025

Présidence de : Mr Vincent CALLICO

Présents : FERRE Philippe, FORVEILLE Ludovic, Claude MARTINEAU, Jean Paul NOUVEL et Pascal SOURDIN

(représentant CRSA)

<u>Absent excusé</u>: Jean François PERON, CTDA. <u>Assiste</u>: Mme Isabelle MENANT, secrétaire C.D.A.

Séance ouverte à 19h00

## <u>Préambule</u>

Mr Vincent CALLICO membre du club du LARCHAMP MONTAUDIN FC (581435) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Mr Philippe FERRE membre du club de l'US BALLOTS (548732) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Mr Ludovic FORVEILLE membre du club de l'USCP MONTSURS (501972) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Mr Claude MARTINEAU membre du club de l'ES AZE (528829) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Le procès-verbal de la réunion du 11 Juin 2025 est adopté à l'unanimité.

## APPEL

Appel Les décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Règlementaire de la Ligue de Football des Pays de la Loire. Ces décisions peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant. Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE Réunion du 10 Septembre 2025

## 2. EXAMEN DES DOSSIERS

### **AHUILLE (522678)**

1 arbitre au club 0 au statut Nino BELLANGER ne couvrira le club qu'en 2028-2029

#### **ANDOUILLE (501954)**

2 arbitres au club 3 au statut Régis MONNIER a démissionné mais couvre le club pour la saison 2025-2026. (Article 35 bis Statut de l'arbitrage)

#### **BALLOTS (522678)**

3 arbitres au club 2 au statut MOREAU Mickaël ne couvrira le club qu'en 2028-2029

#### FC DE L'AISNE (502189)

2 arbitres au club 3 au statut Thomas TORTEVOYE vers l'US PAYS DE JUHEL couvre le club jusqu'en 2025 2026

#### **USB DE JUVIGNE (550030)**

2 arbitres au club 3 au statut Nicolas MORIN a démissionné mais couvre le club pour la saison 2025-2026. (Article 35 bis Statut de l'arbitrage)

#### **LARCHAMP MONTAUDIN (581435)**

0 arbitre au club 1 au statut Anthony POUTEAU vers l'ERNEENNE couvre le club jusqu'en 2025 2026

#### **RENAZE US (500449)**

1 arbitre au club 0 au statut Mutation de M. Victor LE BRIGAND dans le 49, en 2024-2025 Couvre le club (Art.35.2) pour la saison 2025-2026

### **RUILLE-LOIRON (551500)**

1 arbitre au club 2 au Statut Mutation de M. Joulianne AMBROISE dans le 85, en 2024-2025 Couvre le club (Art.35.2) pour la saison 2025-2026

#### **ST FRAIMBAULT (521116)**

1 arbitre au club 1 au Statut Mutation de M. Aurélien ORSINI N'a pas suivi la fusion/absorption de l'AS GORRON avec l'AS BRECE Couvre le club (Art.32) dès la saison 2025-2026

#### ST FRAIMBAULT (521116)

1 arbitre au club 1 au Statut Mutation de M. Dominique CAHOREAU N'a pas suivi la fusion/ absorption de l'AS GORRON avec l'AS BRECE Couvre le club (Art.32) dès la saison 2025-2026

#### **SIMPLE MARIGNE PEUTON (549937)**

1 arbitre au club 0 au statut Morgan LEPELLETIER ne couvrira le club qu'en 2027-2028 Droit de changement de club dû : 550€



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE Réunion du 10 Septembre 2025

## **VILLIERS CHARLEMAGNE (520645)**

1 arbitre au club 2 au Statut Romain BERTRON couvre le club jusqu'en 2025-2026

## 3. AMENDES ANNUELLES / RAPPEL

Rappel du barème applicable depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2020

Annexe 5 des Règlements Généraux LFPL

NIVEAU DE COMPÉTITION	Sanction Sportive 41.1 NOMBRE D'ARBITRES DEMANDÉ	Sanction Financière 41.4 SAISON 2025/2026
D1	2 dont 1 majeur	120€
D2	1	90€
D3	1	90€
D4	Dernier niveau de district non concerné	60€

Les tableaux sont consultables en Annexes 1 et 2.

**Prochaine réunion :** À définir.

Séance levée à 20h45

Le PRÉSIDENT de séance, Vincent CALLICO



# Annexe 1 - Situation des clubs au titre de l'article 41.1 du Statut de l'Arbitrage

					OBLIGA	ATION					ANALYSE	INFORMA	TIVE		
					Nomb	re d'arbitres re	equis				Situatio	on au 31/08/2025	;		
		Année	Année						Nombre d'ar	bitre réperto	rié			Référence	s Sportives
N° Affiliation	Nom	d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2023 2024)	d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2024- 2025)	Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours	Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 Février de la saison en cours	Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction à l'issue de la saison 2025-2026	Mutés 2026- 2027	Accession
522678	AHUILLE	3	3+	D2	1			0				1			
501954	ANDOUILLE	1		D1	2	1		3	3						
531062	ARGENTON NOTRE DAME		1	D3	1			0				1			
520665	ARGENTRE			D2	1			2							
510494	ARON			D1	2	1		2	2						
551137	ASTILLE COSMES	3		D2	1			4							
528601	ATHEE			D3	1			0				1			
528829	AZE			D1	2	1		2	2						
518642	LA BACONNIERE			D3	1			2							
517121	BALLEE			D2	1			2							
548732	BALLOTS			D2	1			2							
532697	LA BAZOGE MONTPINCON	2		D2	1			1							
519096	BAZOUGERS			D3	1			1							
554129	LA BIGOTTIERE ALEXAIN	3	3+	D3	1			0				1			
530240	BOUCHAMPS LES CRAONS	1		D3	1			0				1			
519095	LE BOURGNEUF		1	D1	2	1		1	1			1			
501957	BRECE GORRON			D2	1			2							
519704	CHAILLAND	3+	3+	D3	1			0				1			
540351	CHALONS DU MAINE			D4	0			0							
502283	CHANTRIGNE	2	3	D1	2	1		1	1			1			
532698	LA CHAPELLE CRAONNAISE			D3	1			1							
545668	LA CHARNIE	3		D3	1			0				1			

					OBLIGA	TION					ANALYSE	INFORMA <sup>*</sup>	TIVE		
					Nomb	re d'arbitres re	equis				Situatio	on au 31/08/2025			
		Année	Année						Nombre d'ar	bitre réperto	rié			Référence	s Sportives
N° Affiliation	Nom	d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2023 2024)	d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2024- 2025)	Niveau	Total		dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours		Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 Février de la saison en cours	Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction à l'issue de la saison 2025-2026	Mutés 2026- 2027	Accession
534948	CHATRES LA FORET			D3	1			1							
522037	CHEMAZE		1	D2	1			0				1			
554128	CHEMERE LA BAZOUGE			D3	1			1							
526367	COMMER	1	1	D2	1			0				1			
509056	CONGRIER			D3	1			1							
523864	SC ANJOU			D2	1			2							
529820	COURBEVEILLE	3		D3	1			1							
546894	CUILLE SAINT POIX			D3	1			1							
523235	DESERTINES	3	3+	D3	1			0				1			
524528	LA DOREE	1	2	D2	1			0				1			
531063	FORCE			D1	2	1		1	0			1			
502219	FOUGEROLLES	3+	3+	D3	1			0				1			
548110	FROMENTIERES	1		D3	1			0				1			
502354	LE GENEST ST ISLE			D2	1			2							
522681	GRAZAY		2	D3	1			0				1			
502284	GREZ EN BOUERE	3	3+	D3	1			0				1			
525077	ASL HUISSERIE		1	D2	1			1							
502189	FC DE L'AISNE			D1	2	1		3	3						
550030	JUVIGNE			D2	1			2							
552967	LANDIVY PONTMAIN			D1	2	1		2							
581435	LARCHAMP MONTAUDIN			D2	1			1							
502400	LASSAY - LE HORPS	2	3	D1	2	1		1	1			1			
501908	LAVAL FA			D3	1			2							

					OBLIGA	ATION					ANALYSE	INFORMA <sup>*</sup>	TIVE		
					Nomb	re d'arbitres re	equis				Situation	on au 31/08/2025			
		Année	Année						Nombre d'ar	bitre réperto	rié			Référence	s Sportives
N° Affiliation	Nom	d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2023 2024)	d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2024- 2025)	Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours		Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 Février de la saison en cours	Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction à l'issue de la saison 2025-2026	Mutés 2026- 2027	Accession
581445	LAVAL MAGHREB			D1	2	1		5	5						
561107	LAVAL OUTREMER			D2	1			1							
553223	LIVRE LA TOUCHE			D4	0			0							
523237	LOUPFOUGERES			D4	0			1							
524234	MAISONCELLES	3	3+	D3	1			0				1			
548955	MARCILLE		1	D2	1			0				1			
522467	MENIL		1	D3	1			0				1			
502271	MESLAY DU MAINE			D1	2	1		3	2						
865289	MEZANGERS			D4	0			0							
519655	MONTJEAN	3	3+	D3	1			0				1			
527412	MOULAY	3		D2	1			1							
525090	NEAU	2	3	D4	0			0				0			
515240	NUILLE			D2	1			3							
508674	OISSEAU			D2	1			2							
529592	PARIGNE SUR BRAYE			D3	1			1							
523236	LE PAS			D3	1			0				1			
560757	PLACE	2	3	D3	1			0				1			
502058	PRE EN PAIL			D3	1			2							
501970	QUELAINES			D2	1			1							
500449	RENAZE - ST SATURNIN			D3	1			1				0			
531052	LA ROUAUDIERE	1	2	D3	1			0				1			
551500	RUILLE LOIRON			D2	1			2							
519960	SUD OUEST MAYENNAIS			D2	1			1							

					OBLIGA	ATION					ANALYSE	INFORMA	TIVE		
					Nomb	re d'arbitres r	equis				Situatio	on au 31/08/2025	•		
		Année	Année				4		Nombre d'ar	bitre réperto	rié			Référence	s Sportives
N° Affiliation	Nom	d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2023 2024)	d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2024- 2025)	Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours		Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 Février de la saison en cours	Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction à l'issue de la saison 2025-2026	Mutés 2026- 2027	Accession
517517	SAINT BRICE	2		D3	1			0							
502199	ST DENIS DE GASTINES			D3	1			0							
534134	SAINT FORT			D4	0			0							
521116	SAINT FRAIMBAULT			D2	1			1							
514758	SAINT GEORGES BUTTAVENT			D1	2	1		2	1						
580642	SAINT GERMAIN VALLEE D'ORTHE			D3	1			1							
529593	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX			D3	1			1							
517452	SAINT JEAN SUR MAYENNE			D1	2			1	1			1			
523238	SAINT MARS SUR COLMONT		1	D4	1			1				0			
523866	SAINT OUEN DES TOITS	3	3+	D1	2	1		3	2						
512555	SAINT PIERRE DES LANDES	3	3+	D2	1			0				1			
502329	SAINT PIERRE DES NIDS			D3	1			0				1			
527070	STE GEMMES SPORT			D3	1			1							
549937	SIMPLE MARIGNE	3+	3+	D3	1			0				1			
546252	VAUDAIGU	1		D3	1			1							
525495	VAUTORTE		1	D3	1			0				1			
580510	PAYS DE JUHEL	2		D1	2	1		3	2						
520645	VILLIERS CHARLEMAGNE			D2	1			2							
502234	VOUTRE			D2	1			1							

Les très jeunes arbitres (13-15 ans) sont pris en considération à raison de 2 pour une obligation, jusqu'à la situation de Février.

Il est précisé que ce tableau ne prend pas en compte les éventuels arbitres bénéficiant d'une double comptabilisation (Art.41-Statut de l'Arbitrage), ceux-ci seront intégrés dans l'analyse au 15 Juin.

# Annexe 1 - Situation des clubs au titre de l'article 41.1 du Statut de l'Arbitrage

					OBLIGA	ATION					ANALYSE	INFORMA	TIVE		
					Nomb	re d'arbitres re	equis				Situatio	on au 31/08/2025	;		
		Année	Année						Nombre d'ar	bitre réperto	rié			Référence	s Sportives
N° Affiliation	Nom	d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2023 2024)	d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2024- 2025)	Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours	Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 Février de la saison en cours	Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction à l'issue de la saison 2025-2026	Mutés 2026- 2027	Accession
522678	AHUILLE	3	3+	D2	1			0				1			
501954	ANDOUILLE	1		D1	2	1		3	3						
531062	ARGENTON NOTRE DAME		1	D3	1			0				1			
520665	ARGENTRE			D2	1			2							
510494	ARON			D1	2	1		2	2						
551137	ASTILLE COSMES	3		D2	1			4							
528601	ATHEE			D3	1			0				1			
528829	AZE			D1	2	1		2	2						
518642	LA BACONNIERE			D3	1			2							
517121	BALLEE			D2	1			2							
548732	BALLOTS			D2	1			2							
532697	LA BAZOGE MONTPINCON	2		D2	1			1							
519096	BAZOUGERS			D3	1			1							
554129	LA BIGOTTIERE ALEXAIN	3	3+	D3	1			0				1			
530240	BOUCHAMPS LES CRAONS	1		D3	1			0				1			
519095	LE BOURGNEUF		1	D1	2	1		1	1			1			
501957	BRECE GORRON			D2	1			2							
519704	CHAILLAND	3+	3+	D3	1			0				1			
540351	CHALONS DU MAINE			D4	0			0							
502283	CHANTRIGNE	2	3	D1	2	1		1	1			1			
532698	LA CHAPELLE CRAONNAISE			D3	1			1							
545668	LA CHARNIE	3		D3	1			0				1			

					OBLIGA	TION					ANALYSE	INFORMA <sup>*</sup>	TIVE		
					Nomb	re d'arbitres re	equis				Situatio	on au 31/08/2025			
		Année	Année						Nombre d'ar	bitre réperto	rié			Référence	s Sportives
N° Affiliation	Nom	d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2023 2024)	d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2024- 2025)	Niveau	Total		dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours		Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 Février de la saison en cours	Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction à l'issue de la saison 2025-2026	Mutés 2026- 2027	Accession
534948	CHATRES LA FORET			D3	1			1							
522037	CHEMAZE		1	D2	1			0				1			
554128	CHEMERE LA BAZOUGE			D3	1			1							
526367	COMMER	1	1	D2	1			0				1			
509056	CONGRIER			D3	1			1							
523864	SC ANJOU			D2	1			2							
529820	COURBEVEILLE	3		D3	1			1							
546894	CUILLE SAINT POIX			D3	1			1							
523235	DESERTINES	3	3+	D3	1			0				1			
524528	LA DOREE	1	2	D2	1			0				1			
531063	FORCE			D1	2	1		1	0			1			
502219	FOUGEROLLES	3+	3+	D3	1			0				1			
548110	FROMENTIERES	1		D3	1			0				1			
502354	LE GENEST ST ISLE			D2	1			2							
522681	GRAZAY		2	D3	1			0				1			
502284	GREZ EN BOUERE	3	3+	D3	1			0				1			
525077	ASL HUISSERIE		1	D2	1			1							
502189	FC DE L'AISNE			D1	2	1		3	3						
550030	JUVIGNE			D2	1			2							
552967	LANDIVY PONTMAIN			D1	2	1		2							
581435	LARCHAMP MONTAUDIN			D2	1			1							
502400	LASSAY - LE HORPS	2	3	D1	2	1		1	1			1			
501908	LAVAL FA			D3	1			2							

					OBLIGA	ATION					ANALYSE	INFORMA <sup>*</sup>	TIVE		
					Nomb	re d'arbitres re	equis				Situation	on au 31/08/2025			
		Année	Année						Nombre d'ar	bitre réperto	rié			Référence	s Sportives
N° Affiliation	Nom	d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2023 2024)	d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2024- 2025)	Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours		Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 Février de la saison en cours	Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction à l'issue de la saison 2025-2026	Mutés 2026- 2027	Accession
581445	LAVAL MAGHREB			D1	2	1		5	5						
561107	LAVAL OUTREMER			D2	1			1							
553223	LIVRE LA TOUCHE			D4	0			0							
523237	LOUPFOUGERES			D4	0			1							
524234	MAISONCELLES	3	3+	D3	1			0				1			
548955	MARCILLE		1	D2	1			0				1			
522467	MENIL		1	D3	1			0				1			
502271	MESLAY DU MAINE			D1	2	1		3	2						
865289	MEZANGERS			D4	0			0							
519655	MONTJEAN	3	3+	D3	1			0				1			
527412	MOULAY	3		D2	1			1							
525090	NEAU	2	3	D4	0			0				0			
515240	NUILLE			D2	1			3							
508674	OISSEAU			D2	1			2							
529592	PARIGNE SUR BRAYE			D3	1			1							
523236	LE PAS			D3	1			0				1			
560757	PLACE	2	3	D3	1			0				1			
502058	PRE EN PAIL			D3	1			2							
501970	QUELAINES			D2	1			1							
500449	RENAZE - ST SATURNIN			D3	1			1				0			
531052	LA ROUAUDIERE	1	2	D3	1			0				1			
551500	RUILLE LOIRON			D2	1			2							
519960	SUD OUEST MAYENNAIS			D2	1			1							

					OBLIGA	ATION					ANALYSE	INFORMA	TIVE		
					Nomb	re d'arbitres r	equis				Situatio	on au 31/08/2025	•		
		Année	Année				4		Nombre d'ar	bitre réperto	rié			Référence	s Sportives
N° Affiliation	Nom	d'infraction à l'issue de la saison n-2 (2023 2024)	d'infraction à l'issue de la saison n-1 (2024- 2025)	Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 28 février de la saison en cours		Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 28 Février de la saison en cours	Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction à l'issue de la saison 2025-2026	Mutés 2026- 2027	Accession
517517	SAINT BRICE	2		D3	1			0							
502199	ST DENIS DE GASTINES			D3	1			0							
534134	SAINT FORT			D4	0			0							
521116	SAINT FRAIMBAULT			D2	1			1							
514758	SAINT GEORGES BUTTAVENT			D1	2	1		2	1						
580642	SAINT GERMAIN VALLEE D'ORTHE			D3	1			1							
529593	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX			D3	1			1							
517452	SAINT JEAN SUR MAYENNE			D1	2			1	1			1			
523238	SAINT MARS SUR COLMONT		1	D4	1			1				0			
523866	SAINT OUEN DES TOITS	3	3+	D1	2	1		3	2						
512555	SAINT PIERRE DES LANDES	3	3+	D2	1			0				1			
502329	SAINT PIERRE DES NIDS			D3	1			0				1			
527070	STE GEMMES SPORT			D3	1			1							
549937	SIMPLE MARIGNE	3+	3+	D3	1			0				1			
546252	VAUDAIGU	1		D3	1			1							
525495	VAUTORTE		1	D3	1			0				1			
580510	PAYS DE JUHEL	2		D1	2	1		3	2						
520645	VILLIERS CHARLEMAGNE			D2	1			2							
502234	VOUTRE			D2	1			1							

Les très jeunes arbitres (13-15 ans) sont pris en considération à raison de 2 pour une obligation, jusqu'à la situation de Février.

Il est précisé que ce tableau ne prend pas en compte les éventuels arbitres bénéficiant d'une double comptabilisation (Art.41-Statut de l'Arbitrage), ceux-ci seront intégrés dans l'analyse au 15 Juin.